

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DE MONTAIGU DU 01/07/2020

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent représenté</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
BOUCLIER Marie-Bénédicte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
CHEREAU Antoine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
COCQUET Cyrille	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
COLMARD Etienne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DUHAMEL Négat	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
HAEFFELIN Jean-Martial	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MORISSET Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MORNIER Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MOUSSET Kilian	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MULLINGHAUSEN Fabienne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
RINEAU Michelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Assistaient également à la
réunion :

Maxime FRUCHET,
directeur général des
services

Monsieur Le Maire délégué introduit la séance en ayant une pensée pour Philippe SABLEREAU, Maire délégué de Montaignu, son prédécesseur.

Mme BOUCLIER est nommée secrétaire de séance. Ces désignations se feront dorénavant dans l'ordre alphabétique.

1. ÉDUCATION, FAMILLES ET COHÉSION SOCIALE

▪ Règlement Intérieur – services de restauration scolaire de Montaigu-Vendée

Les restaurants scolaires situés sur les communes déléguées de Saint-Georges de Montaigu et de Montaigu sont sous gestion communale.

Comme présenté le 16 juin dernier aux membres de la Commission Education-Familles et Cohésion Sociale, le règlement intérieur existant mérite quelques modifications sur les modalités:

- D'inscription et de paiement en direct pour le service de restauration scolaire de la commune déléguée de St Georges de Montaigu,
- De réactualisation du quotient familial,
- De non utilisation de jeux personnels dans les restaurants scolaires,
- D'acceptation du règlement intérieur par notification sur le dit document,

Il sera proposé au conseil municipal d'approuver les modifications apportées au règlement intérieur des services de restauration scolaire situés sur les communes déléguées de Saint-Georges de Montaigu et Montaigu ainsi que l'application du règlement intérieur à compter du 1er septembre 2020.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

Par 9 voix pour, et 2 abstentions

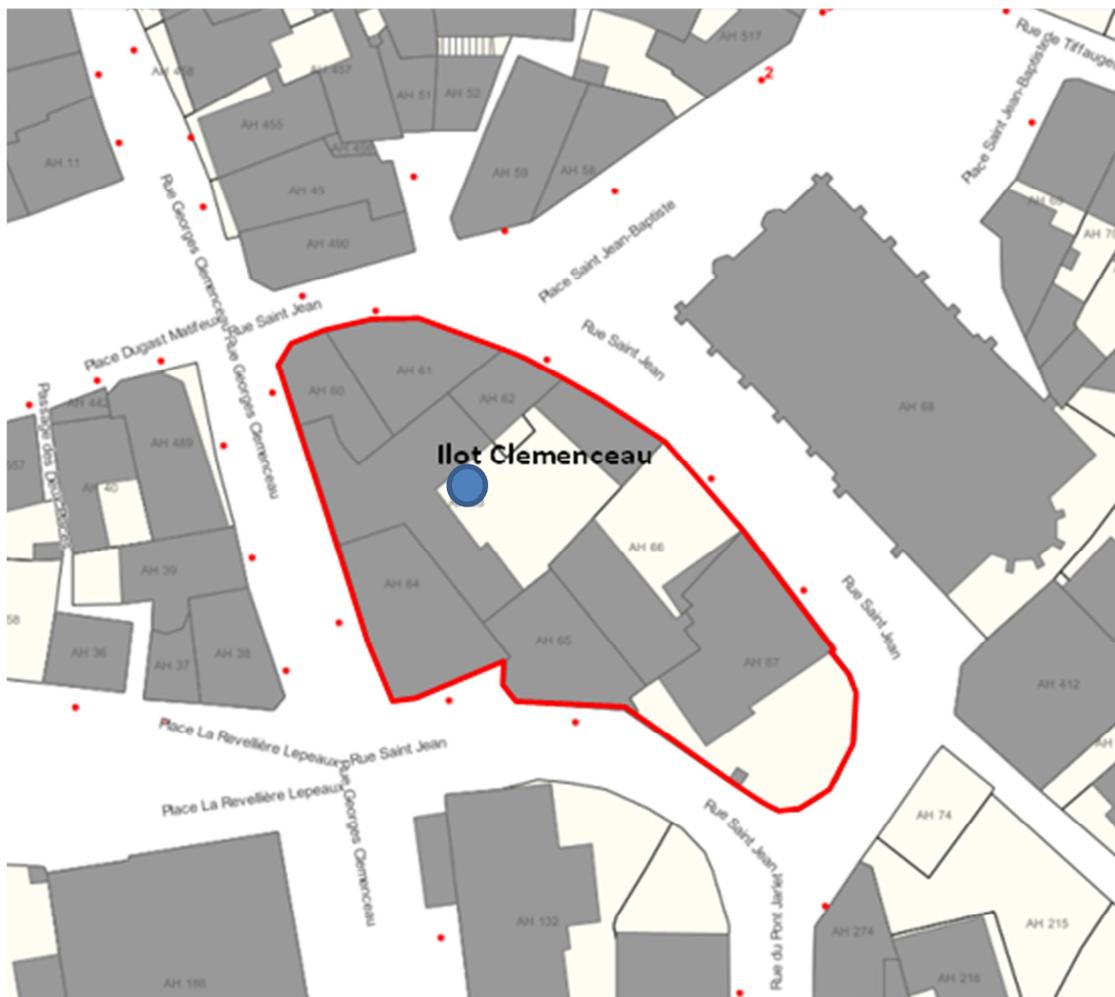
Observations éventuelles

2. ENVIRONNEMENT, MOBILITÉS ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

▪ Acquisition immobilière – rue Georges Clémenceau

Le bâtiment de l'ancien Centre Médico-Psychologique situé au 55, rue Georges Clemenceau à Montaigu, construit en 1960, est vacant depuis 2012, suite au déménagement de l'établissement dans les nouveaux locaux du CMP/Hôpital de Jour situé rue de l'Egault.

En fin d'année 2015, La ville de Montaigu avait fait inscrire ce bâtiment dans un périmètre de veille foncière auprès de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, qui portait sur l'îlot compris entre la rue Clemenceau à l'ouest, et la rue Saint Jean au sud, à l'est et au nord, désigné sous le nom d' « îlot Clemenceau ».



Face à l'absence de projet de la part de son propriétaire actuel d'une part, et d'acquéreur potentiel susceptible de porter un projet privé sur le bâtiment d'autre part et au regard de l'emplacement stratégique du bâtiment, une intervention publique de la ville de Montaigu-Vendée apparaît justifiée. De ce fait, des démarches ont été engagées à plusieurs reprises auprès du Centre Hospitalier Mazurelle.

Une nouvelle proposition financière leur a été faite fin octobre 2019, au prix de 190 000 € net vendeur conformément à l'estimation du Service France Domaine réalisée en septembre 2019. Le Conseil de Surveillance du CH Mazurelle a pris une délibération fin 2019, acceptant ainsi les conditions proposées par la ville de Montaigu Vendée.

Les membres du conseil municipal seront invités à approuver les conditions de cette acquisition immobilière, située 55 rue Georges Clémenceau à Montaigu et d'autoriser la signature de l'acte de transfert de propriété sachant que les crédits budgétaires sont inscrits à l'opération 8000 – Réserves foncières.

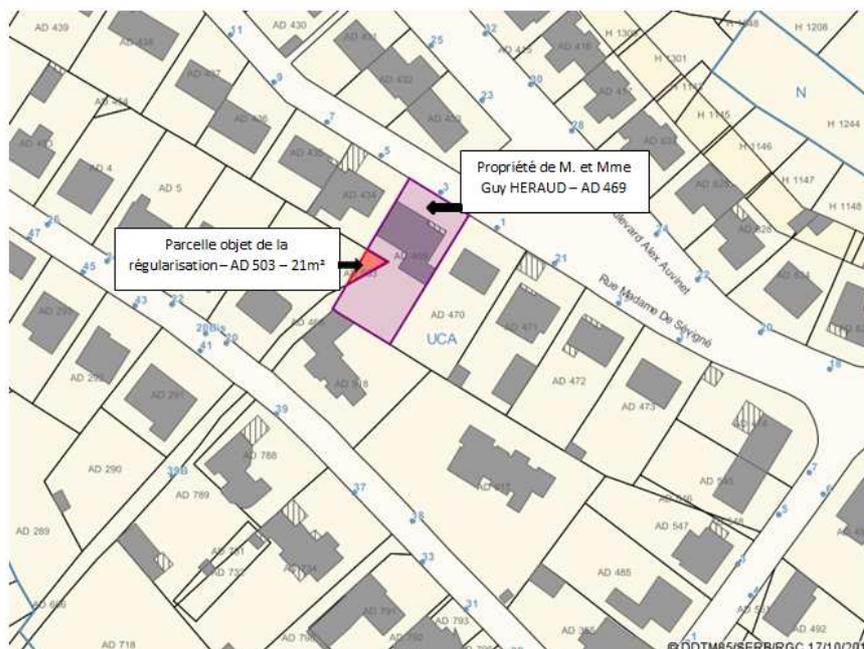
Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

Par 9 voix pour, et 2 abstentions

Observations éventuelles

Régularisation foncière – rue Madame De Sévigné

Dans le cadre d'une vente entre particuliers, il a été constaté que la parcelle située sur la commune déléguée de Montaigu et cadastrée section AD numéro 503 d'une contenance totale de 27m² appartenait à la commune. Cette parcelle se situe aujourd'hui à l'intérieur de la propriété appartenant à Monsieur et Madame Guy HERAUD et cadastrée section AD numéro 469.



Cette parcelle a été acquise dans le cadre d'un échange dans les années 1970. Cet échange avait été déclaré d'utilité publique par le Préfet et présentait un intérêt pour la collectivité afin de permettre de régulariser la vente du lot numéro 13 du lotissement communal Quartier Nord. Le lot numéro 13 a été acquis par Monsieur et Madame Guy HERAUD mais la parcelle ci-dessus cadastrée section AD numéro 503 ne leur a jamais été cédée par la commune.

Il sera proposé au conseil municipal de régulariser et rectifier la situation afin que celle-ci soit conforme à la réalité du terrain. Cette régularisation serait supportée par la collectivité.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

Par 9 voix pour, et 2 abstentions

Observations éventuelles

3. VIE LOCALE, CULTURELLE ET SPORTIVE

Validation de l'avant-projet définitif des travaux de restauration intérieure de l'église de Montaigu

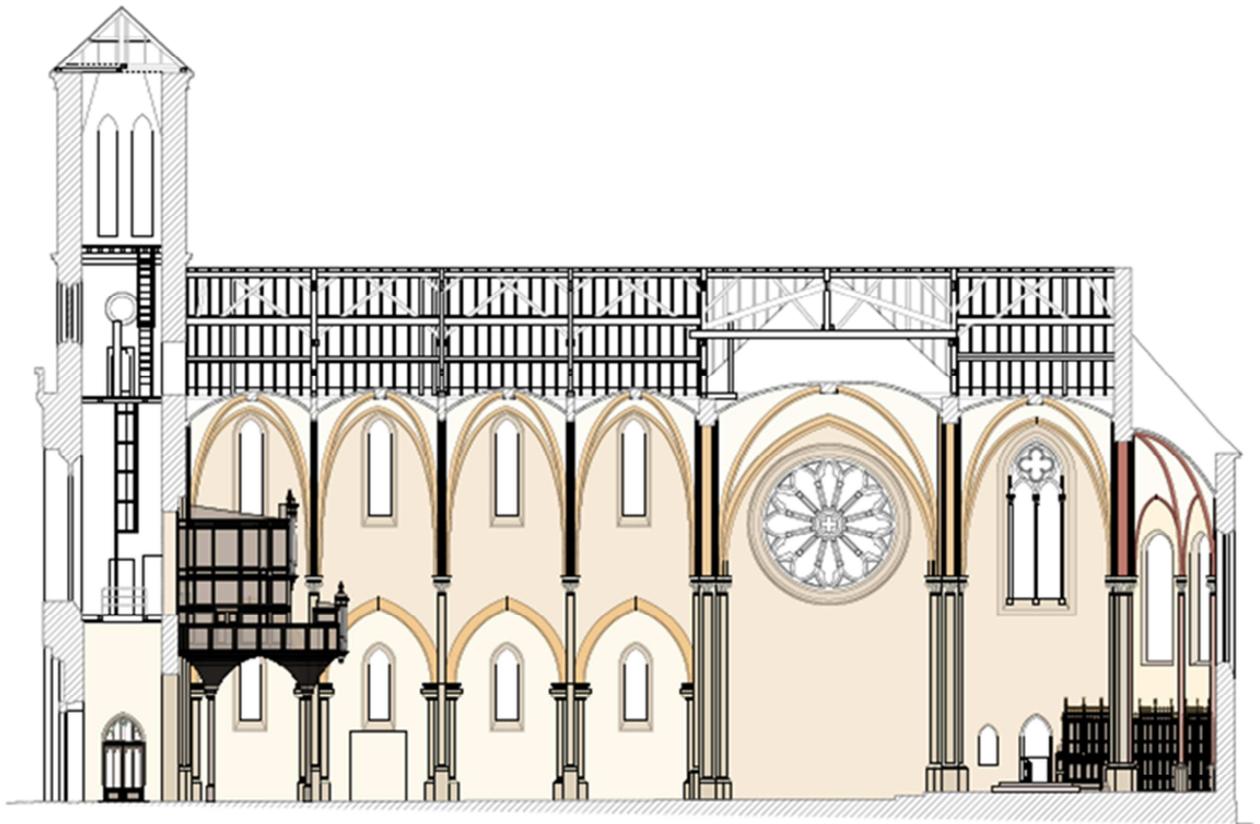
L'église Saint Jean-Baptiste de Montaigu a été reconstruite entre 1863 et 1866. Plus de 150 ans après sa mise en service, l'église commence à présenter d'importants signes de faiblesse, notamment avec l'apparition de fissures visibles de l'intérieur de l'édifice.

Une première tranche de travaux, essentiellement consacrée à la consolidation de l'édifice, a été lancée au cours de l'année 2018 et vient d'être réceptionnée en date du 28 mai dernier.

Une deuxième phase de travaux est prévue à partir de l'automne 2020. Elle porte sur la restauration intérieure de l'église, la restauration de l'orgue et la construction d'une tribune sur laquelle ce dernier sera remonté. L'avant projet-définitif est en cours de finalisation. L'estimation de l'ensemble des travaux établie par le groupement de maîtrise d'œuvre s'élève à 2 114 720,27 € HT et comprend :

- La reprise de l'intégralité des voûtes et élévations pour consolidation par l'intérieur, la purge et le remaillage des fissures, et la réalisation d'un badigeon monochrome ;
- La restauration du dallage intérieur de l'église afin d'en améliorer la planéité (accessibilité PMR) ;
- Le réaménagement du chœur et des autels latéraux avec reprise des emmarchements ;
- Le réaménagement du fond de l'église avec désaffectation de la chaufferie, création d'un espace d'accueil, percée entre l'emplacement actuel des fonts baptismaux, l'entrée principale de l'église et l'actuelle chaufferie ;
- La création d'une tribune afin d'accueillir l'orgue, l'adaptation du buffet d'orgue y compris le buffet du positif de dos sur la balustrade de la tribune (coût total des coûts induits par le déplacement de l'orgue,
- La restauration de l'ensemble des menuiseries de l'église,
- De menues restaurations des vitraux,
- La restauration des bancs anciens et de leurs estrades en bois et de certaines chaises anciennes,
- Le rafraîchissement des sacristies.

Ce programme de travaux peut prétendre à un subventionnement de la part de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et du Département au titre des aides à la restauration des édifices religieux.



Le plan de financement de la 2^{ème} phase de restauration de l'église se compose de la façon suivante :

DEPENSES		RECETTES		
Objet de la dépense	Montant HT	Type de recettes	Montant HT	Part
Maîtrise d'œuvre 2 ^{ème} phase	125 000 €	DETR travaux phase 2	210 000 €	9,3%
Travaux de la deuxième phase	2 114 720,27 €	Subvention CD 85 phase 2 (Appel à projets « restauration du patrimoine religieux »)	De 143 096,50 € à 572 386 €	De 6,3% à 25,3 %

Etudes et expertises diverses (SPS, contrôle technique, étude de sol, étude matériologique, diagnostic amiante-plomb)	20 090,39 €	Autofinancement Ville de Montaigu-Vendée	De 1 477 704,39 € à 1 906 993,89 €	De 65,4% à 84,4 %
TOTAL	2 260 090,39 €	TOTAL	2 260 090,39 €	100 %

Après avoir pris connaissance de l'avant-projet définitif de restauration intérieur de l'église, les membres du conseil municipal seront invités à l'approuver ainsi que son plan de financement, autoriser le lancement de la consultation pour les marchés de travaux et autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides du Département et de l'Etat.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

Par 9 voix pour, et 2 abstentions

Observations éventuelles

4. ESPACES PUBLICS ET MOYENS TECHNIQUES

▪ **Convention SyDEV – Effacement des réseaux – rue de la Marne**

Dans le cadre des travaux de mise aux normes des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la rue de la Marne située à Montaigu, les réseaux souples aériens pourront être enfouis par la même occasion afin que cette voie puisse être rénovée durablement.

Pour ce faire, l'établissement d'une convention entre la commune de Montaigu-Vendée et le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée (SyDEV) est nécessaire.

Cette convention, relative aux travaux de desserte en énergie électrique et/ou de génie civil pour les réseaux d'éclairage, et de communication électronique, se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Réseaux électriques Basse Tension					
Réseaux	38 166,00	45 799,00	38 166,00	70,00 %	26 716,00
Branchement(s)	18 823,00	22 588,00	18 823,00	70,00 %	13 176,00
Dépose	2 522,00	3 026,00	2 522,00	70,00 %	1 765,00
Infrastructures de communications électroniques					
Réseaux	27 234,00	32 681,00	32 681,00	65,00 %	21 243,00
Branchement(s)	31 731,00	38 077,00	38 077,00	65,00 %	24 750,00
Eclairage Public					
Travaux neufs	7 964,00	9 557,00	7 964,00	70,00 %	5 575,00
Rénovation	0,00	0,00	0,00	0,00 %	0,00

Prestations accessoires					
Réseau Câblé	0,00	0,00	0,00	0,00 %	0,00
Autres Prestations	2 200,00	2 640,00	2 640,00	100,00 %	2 640,00
TOTAL PARTICIPATION					95 865,00

Les membres du conseil municipal seront invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

Par 9 voix pour, et 2 abstentions

Observations éventuelles

Sophie MORNIER demande où sont les stationnements et combien il en est prévu.

Cyrille COCQUET répond qu'il y a 23 stationnements de prévus ; les trottoirs auront un revêtement différent, en béton gris

▪ Convention SyDEV – Eclairage public – rue de la Marne

Cet effacement de réseaux s'accompagne d'une installation de l'éclairage public en fin de travaux.

Pour ce faire, l'établissement d'une convention entre la commune de Montaigu-Vendée et le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée (SyDEV) est nécessaire.

Cette convention, relative aux travaux de rénovation de l'éclairage public liés à l'effacement des réseaux, se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public					
Travaux neufs	18 378,00	22 054,00	18 378,00	70,00 %	12 864,00
Rénovation	0,00	0,00	0,00	0,00 %	0,00
TOTAL PARTICIPATION					12 864,00

Les membres du conseil municipal seront invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

Par 9 voix pour, et 2 abstentions

Observations éventuelles

5. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

OPERATION TESTS COVID

Dans le cadre du CLS, l'ARS a sollicité Terres de Montaigu pour organiser à très court terme une importante opération de dépistage. Celle-ci va se dérouler à compter de la semaine prochaine, et s'échelonner sur 3 semaines.

L'objectif

Evaluer le niveau de circulation du virus sur le territoire. Le dépistage consiste en un test virologique RT-PCR (prélèvement par voie nasale) qui permet de déterminer si la personne est porteuse du virus.

Les dates et les lieux

- Habitants de Montaigu-Vendée
Mercredi 8 et Jeudi 9 Juillet de 9h à 16h30 à la salle Yprésis – Montaigu-Vendée (Saint-hilaire-de-Loulay)
- Habitants de St-Philbert de Bouaine, Rocheservière, Montréverd, L'Herbergement
Vendredi 17 Juillet de 9h à 16h30 à la salle de la Pierre aux lutins – Rocheservière
- Habitants de Cugand, la Bernardière, la Bruffière, Treize-Septiers, la Boissière de Montaigu
Vendredi 24 Juillet de 9h à 16h30 à la salle Polyvalente – Treize-Septiers

La prise de RDV :

- Les RDV sont principalement pris en ligne sur le site de Bioliance. Il est possible de se rendre sur place sans RDV et les gens seront acceptés s'il y a de la place.

DATES A RETENIR

Réunions et Conseils Municipaux Montaigu-Vendée	Date	Heure
Prochain Conseil Municipal Montaigu-Vendée	Vendredi 10 Juillet 2020	18h00 Salle des Fêtes Montaigu
Conseils délégués	Mardi 22 septembre 2020	20h00
Conseil municipal	Mardi 29 septembre 2020	19h30